

## Pas de Calais, Église en bout de course ?

Le décrochage spectaculaire des « vocations consacrées » depuis les années 60, occulte celui des populations à l'égard du clergé depuis la Révolution française. En 1791 il y avait dans le diocèse d'Arras 445 habitants pour un prêtre, ce nombre va progressivement doubler, avant les bouleversements de la deuxième moitié du XXème siècle puis quadrupler à l'avènement de Jean Paul II sans véritable revirement puisque la multiplication sera par 10 dans les années 2000 et par 20 dans la présente décennie par rapport au pourcentage de 1791...

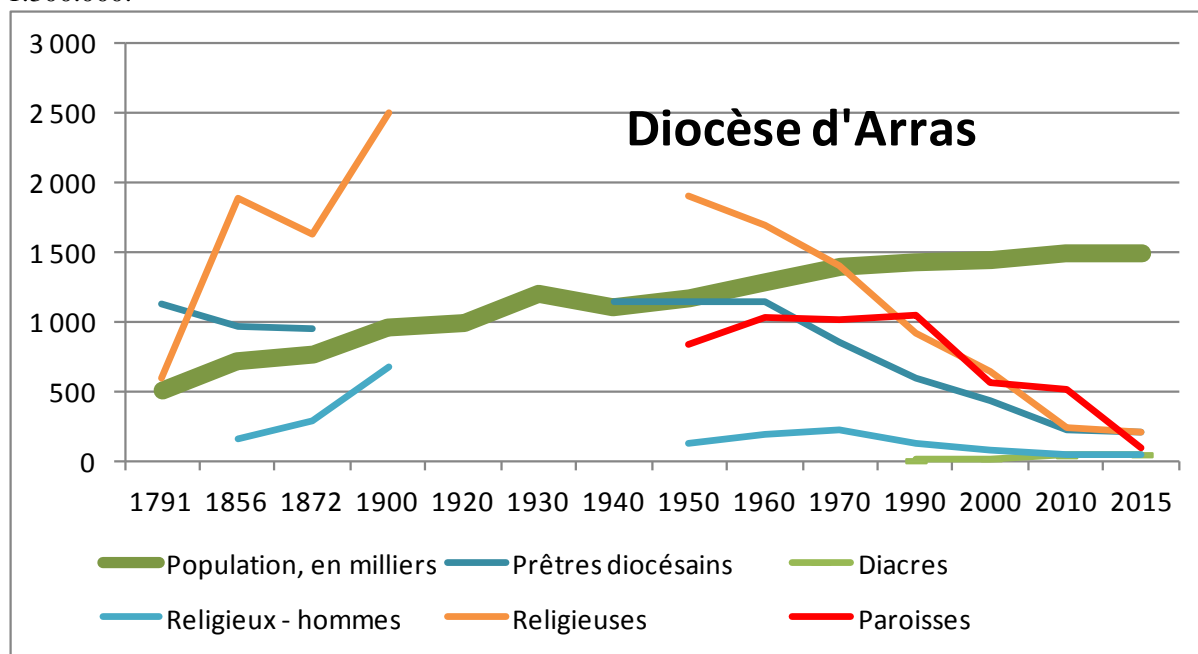
	1791	1856	1872	1940	1959	1980	2000	2012	2015
Nb d'habitants	505615	712846	761158	1100000	1276833	1421000	1441568	1488951	1490820
Prêtres dioc	1136	975	952	1147	1143	788	430	230	206
<b>Prêtres/habitants</b>	<b>445</b>	<b>731</b>	<b>800</b>	<b>959</b>	<b>1 117</b>	<b>1 803</b>	<b>3 352</b>	<b>6 474</b>	<b>7 237</b>

Une approche en quatre temps devrait permettre de situer les « vocations consacrées », et les « pratiquants » face au défi de vie (voire survie) qui se pose non seulement à une Église particulière mais à toutes les spiritualités :

- S'agissant d'abord des prêtres, religieux et religieuses, quel état des lieux depuis la Révolution française dans le diocèse d'Arras, au regard d'une population en croissance continue de 1800 à aujourd'hui ?
- Quelles propositions spirituelles dans le Pas de Calais aujourd'hui ?
- Quelle place de la « religion populaire » ou laïque dans cette évolution ?
- Enfin quel « regard en marche » sur les catholiques de ce diocèse ?

### 1 Le décrochage des « vocations consacrées »

1142 prêtres au service de l'Église diocésaine au sortir de la seconde guerre mondiale... Ils sont 206 en 2015 et pour 2018, le vicaire général pronostique : « *A la rentrée de septembre 2018 il y aura, chez nous, soixante prêtres de moins de 75 ans en mission pastorale dont cinquante de moins de 70 ans. Parmi ces derniers, on compte les prêtres africains et quelques prêtres polonais qui œuvrent dans nos paroisses. S'il n'y avait aucune ordination sacerdotale à venir, la courbe décroissante s'accentuerait encore. A cela s'ajoute que la mission des prêtres n'est pas que paroissiale. Mais avec une ou deux ordinations par an on resterait aux alentours de la cinquantaine de prêtres pour les quatre-vingt-onze paroisses existantes »<sup>1</sup>. 91 paroisses pour 1.500.000 habitants, alors qu'elles étaient au nombre de 1037 en 1960 pour une population de 1.300.000.*



<sup>1</sup> Regard en marche n°233, Oct 2016

Les statistiques de l'Église catholique posent un vrai problème lorsqu'elles ne mettent pas en valeur l'ensemble des acteurs et notre graphique n'y échappe pas non plus. Ainsi un autre « agent pastoral<sup>2</sup> » est invisible. Pourtant la progression, prise indépendamment, serait spectaculaire et à l'inverse de celles des prêtres, des religieux et religieuses : les diacres sont ainsi 7 en 1990, 21 dix ans plus tard, puis 43, en 2010, puis 51 en 2015... Des statistiques, plus en adéquation avec la réalité, **devraient enfin faire état des Laïcs en mission ecclésiale (LEME)<sup>3</sup>**, dont l'apparition a précédé celle des diacres jusqu'à atteindre plus de 134, mais avec une stabilisation autour de 120-130 aujourd'hui.

Côté religieux et religieuses, ces statistiques de l'Église de France sont également tronquées, **pour les membres d'Associations de fidèles** sauf lorsque les « communautés nouvelles » adoptent le statut de « congrégation ». Or qu'il s'agisse des diacres, des LEME, ou des associations de fidèles sans compter tant et tant d'autres « acteurs » « laïcs », **les progressions, voire les « vocations », existent mais elles sont ailleurs**, alors même qu'à d'autres périodes de la vie de l'Église beaucoup d'entre elles auraient pu faire partie des « vocations consacrées », et qu'en tout état de cause aujourd'hui, elles devraient faire partie des statistiques officielles.

La réalité « vocationnelle » depuis les années 1950 **rencontre dans le « peuple catholique », le refus tranquille d'une spiritualité privilégiant le célibat consacré et les engagements à vie**. Que ceux-ci soient le fait de quelques uns, très bien et pourquoi pas ? Mais tandis que certains se disent « Nous sommes aussi l'Église (NSAE) », les familles et les jeunes, sans le dire ouvertement, n'ont aucune envie de pousser ou d'être poussés vers ces vocations sacrificielles.

Une même réalité se trouve chez les diacres, les LEME, les associations de fidèles et bien plus largement l'implication de très nombreux cathos dans leur Église diocésaine : respect et considération pour ces vocations consacrées en chute libre depuis soixante dix ans, mais « si vous voulez de mon concours » que ce soit dans un statut où je ne sois pas automatiquement célibataire, ni pour un engagement à vie, ni inséré dans un seul modèle de vie religieuse. Au reste n'y a-t-il que des « cathos » comme « ministres du culte », et « membres de collectivités religieuses » dans le Pas de Calais, au sens du régime social des cultes?

## 2 Le pluralisme culturel dans le Pas de Calais

Notre deuxième tableau sera volontairement provocateur en établissant une corrélation entre le nombre de « paroisses » instituées aujourd'hui par le diocèse d'Arras et les structures « autres cultes », jusqu'à donner une supériorité (évidemment très discutables) à la diversité de ceux-ci : 93 paroisses « cathos » (missions polonaises comprises) pour 103 structures additionnant les différents « autres cultes » : israélite, bouddhiste, musulman, orthodoxe, Églises de la Réforme, Anglican, Évangélique, Fraternité St Pie X, Témoins de Jéhovah. Pour ces derniers en particulier la surprise fut de découvrir par « infogreffe », des demandes de numéros Siret, justifiant d'emplois sur tout le département. Certaines inscriptions peuvent être obsolètes mais le site [https://apps.jw.org/F\\_SRCHMTGMAPS](https://apps.jw.org/F_SRCHMTGMAPS) propose pour le Pas de Calais, 62 adresses permettant l'assistance à un office et à un culte... ceux-ci pouvant être assurés comme pour les messes-cathos, par un même « ministre du culte »

Le tableau est au départ une transposition de celui proposé par Bénédicte Jacquemont<sup>4</sup>. Nos ajouts « autres cultes » mériteraient d'être affinés et vérifiés... par des investigations de « terrain ». Au-delà de la fiabilité des données, notre objectif est d'inviter à une prise de recul par rapport à l'offre « catho » et de faire quelques observations.

D'abord en soulignant combien celle-ci est aujourd'hui ouverte et bienveillante. Ainsi le culte Anglican bénéficie pour au moins l'une des trois occurrences d'un prêt de lieu de culte par un Carmel. Un exemple, parmi beaucoup d'autres, de l'œcuménisme au quotidien : on pourrait faire état également des cérémonies

---

<sup>2</sup>Dans son mémoire Bénédicte Jacquemont regroupe sous l'expression d'agents pastoraux, les prêtres en activités, les diacres et les animateurs laïcs en pastoral

<sup>3</sup> Pour lesquels le diocèse d'Arras garde la dénomination d'ALP, voir à ce sujet les explications de Bénédicte Jacquemont

<sup>4</sup> Bénédicte Jacquemont, Les animateurs laïcs en pastorale du diocèse d'Arras, un exemple de réception du concile Vatican II ?, Publié sur le site : [www.pastoralis.org](http://www.pastoralis.org) en avril 2016, p 103

co-animées par des prêtres, des rabbins, pasteurs et imams. De leur côté, Évangéliques et communautés charismatiques catholiques ont pu organiser un grand rassemblement commun.

Cet œcuménisme d'aujourd'hui ne peut faire oublier d'où l'on vient, le passé du Pas de Calais est marqué, comme ailleurs, par des guerres de religion. En 1894 un descendant de l'Église protestante de Quievy, diocèse voisin, témoignait : « *mes parents avaient compris ce qu'est la persécution : c'était pour nos protestants l'incapacité civile, l'inégalité devant la loi, l'obligation d'enterrer leurs chers défunts dans un coin du jardin ; c'était les voyages longs et difficiles qu'il fallait entreprendre pour participer aux sacrements ou pour faire bénir par un pasteur leurs baptêmes et leurs mariages ; c'était aussi la difficulté de se réunir pour la célébration clandestine du culte, dans des lieux retirés, parfois dans une grange ; c'était l'arrivée des gendarmes, la dispersion des fidèles, l'arrestation du cousin Moreau, etc.* »<sup>5</sup>. Ne sont pas visées dans ce témoignage les persécutions de la Révolution française, mais celles de la Restauration catholique. En effet, et au contraire, la Révolution française, bien avant Vatican II, institue la liberté de conscience et de religion. Tout au long du XIX<sup>ème</sup> siècle et jusqu'au milieu du XX<sup>ème</sup>, le catholicisme restera dans ses postures de « restauration » (sauf exceptions prophétiques), mais sans l'aide et le concours des pouvoirs civils comme sous l'Ancien Régime.

Par doyenné classé en nombre croissant d'habitants	Sept vallées-Ternois	Berk-Montreuil	Pays de la Lys	Morinie	Hénin Carvin	Calaisis	Boulonnais	Artois	Lens Lievin	Béthune Bruay	Pas de Calais
Superficie	1348	626	450	498	128	684	648	1643	213	433	<b>6 671</b>
Population	<b>78 581</b>	<b>78 650</b>	<b>81 070</b>	<b>90 793</b>	<b>152 538</b>	<b>162 867</b>	<b>163 216</b>	<b>215 423</b>	<b>226 457</b>	<b>233 538</b>	<b>1 483 133</b>
Densité	58	125	180	182	1192	238	252	131	1063	539	
paroisses	9	7	10	5	4	10	12	18	7	11	93
Habitant/Paroisse	8 731	11 236	8 107	18 159	38 135	16 287	13 601	11 968	32 351	21 231	<b>15 948</b>
Com. Rel catho	4	8	3	5	5	6	5	17	6	10	69
Israélite							1		1		2
Bouddhiste	1							2			3
Musulman				1	9	1	1	2	7	1	22
Orthodoxe						1		1			2
Eglise réformée					1	1	1	3	2		8
Anglican	1					1	1				3
Témoins de Jéhovah		1	1	1	2	1	2	2	4	4	18
Évangélique				4	6	5	3	7	9	4	38
Fraternité St Pie X	1				1	1	1	1	1		6
Scientologie										1	1
<b>Offre culturelle autres que cathos</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>6</b>	<b>19</b>	<b>11</b>	<b>10</b>	<b>18</b>	<b>24</b>	<b>10</b>	<b>103</b>
Habitant/offre autres cultes	26 194	78 650	81 070	15 132	8 028	14 806	16 322	11 968	9 436	23 354	<b>14 399</b>

Aujourd'hui Églises, Synagogues, Temples, Pagodes, Mosquées et autres salles de prières vivraient en bonne intelligence, jusqu'à susciter les récriminations des « traditionalistes ». Sauf qu'au-delà des cultes « reconnus » il y a ceux, que tous ceux-là, qualifient de « sectes ». Les Témoins de Jéhovah feraient partie de ces cultes d'emblée accusés de « dérives sectaires ».

Or l'Église catholique, par des retours aux usages conventuels d'avant Vatican II ou des pratiques mélangeant « religion et psychospirituel », n'échappe pas à la panoplie des dérives. L'enquête générale menée en 2009 par DailyNord<sup>6</sup> pour la région Nord-Pas de Calais-Picardie reprend les investigations menées

<sup>5</sup> <http://geneadavoine.fr/notice.htm>

<sup>6</sup> <https://dailynord.fr/2009/03/derives-sectaires-cinq-questions-pour-conclure/>

par l'ADFI et la CCMM : entre 200 et 300 groupes ou organisations diverses, visant toutes les religions et courants de spiritualité, appellent vigilance et réserve « *tous n'ont pas la même importance, mais ils existent* »...

L'ADFI du Nord Pas de Calais dans l'un de ses communiqués s'en prend « *au caractère soit disant culturel de l'association des TJ* » et en particulier à « *Des brèches fiscales, mais aussi sociales ( par exemple la CAMAVIC ...etc) qu'il est urgent de colmater par des dispositifs législatifs et/ou démocratiques efficaces. Au risque de voir dans quelques temps toutes les sectes et autres mouvements totalitaire s'y engouffrer* ». Mais ce faisant l'ADFI dont nous saluons bien sûr le travail, n'a pas compris la loi du 2 janvier 1978 dont l'objectif premier était de finaliser la généralisation de la Sécurité sociale à tous les citoyens. Ainsi s'agissant du monde culturel où la République laïque n'a pas à faire le tri entre « religion » et « secte », l'obligation est l'affiliation au régime social des cultes dès lors que l'adepte d'une spiritualité n'est pas couvert par un autre régime de Sécurité sociale<sup>7</sup>. La « brèche sociale » n'est pas ici l'avantage d'un culte, mais d'abord et avant tout, la protection sociale (dont vieillesse) des personnes que les cultes (sectes ? ils le sont tous un peu) emploient à leur service, précisément pour éviter l'une des dérives sectaires qui est l'absence de couverture sociale<sup>8</sup>.

Enfin cette approche culturelle des réalités dans le Pas de Calais ne saurait faire oublier la grande majorité des femmes et des hommes de ce département, indifférents aux offices religieux, mais pratiquant les valeurs d'humanité avec comme premier objectif d'être des femmes et des hommes de « bonne volonté » au sens où l'entendait le Pape Jean XXIII et au sens où chacun de nous les reconnaît dans nos vies quotidiennes et citoyennes.

La comparaison entre le Pas de Calais de la Révolution française, et celui d'aujourd'hui devrait aider à mieux saisir les ressorts de cette grande diversité culturelle.

### 3 Ce qui tenait et ce qui tient

D'où viennent les pratiques culturelles ? La référence au passé de l'Église protestante dans la région permet une première approche. Le témoin cité plus haut conclut son témoignage « *En nous prouvant qu'il y a entre nos familles une communauté d'origine en même temps qu'une communauté de sentiments religieux, l'étude que nous venons de faire doit contribuer à resserrer les liens qui nous unissent. Cette pensée : nos aïeux étaient des frères et des sœurs, ils ont habité sous le même toit, travaillé ensemble, lutté ensemble contre les difficultés de la vie et pour conquérir leur indépendance religieuse, cette pensée doit exciter nos sympathies réciproques, augmenter notre sollicitude et notre charité les uns pour les autres. L'exemple de nos pères nous le commande : ils étaient parfaitement unis ; ils déclarent eux-mêmes « qu'ils ne formaient ensemble qu'un cœur et qu'une âme. »*

Le premier ciment de la religion serait ainsi la famille et le clan. Les présences israélites et anglicanes s'expliquent aussi par des immigrations<sup>9</sup>. L'Église catholique du diocèse est conduite pour sa part à réserver une place spécifique à l'immigration polonaise. Comment ne pas mieux comprendre alors l'immigration musulmane, très bien illustrée par cette interview de FR3<sup>10</sup>. Tandis qu'est interrompue l'appel à des algériens jugés plus politisés, les Charbonnages de France sollicitent l'immigration marocaine afin de disposer d'une main d'œuvre précaire: « *Ils sont 11 558 en 1965. Cette croissance est liée à la fois aux incertitudes de l'exploitation, et au statut du mineur qui rend difficile les licenciements économiques des mineurs français. Ils constituent un réservoir et un volant de travailleurs plus flexibles* ».

Le journaliste constate : « *qui dira le dépaysement de ces maghrébins venus tout droit des montagnes de l'Atlas pour travailler à la mine. Dans ce contexte, la religion apparaît-elle un point d'encrage non seulement religieux mais aussi culturel* ». Bientôt « *l'émigration d'hommes seuls se transforme en émigration*

<sup>7</sup> Voir à ce sujet notre livre : Jean Doussal, Église de France, qu'as-tu fait de la Caisse des Cultes ?, Golias, 2009 alinéas 225-234. Cette étude concerne la bonne application de la loi du 2 janvier 1978, qui devrait d'ailleurs s'appliquer au LEME ou ALP « bénévole »... cf ci-dessous 4<sup>ème</sup> section.

<sup>8</sup> Cf. notre article sur les LEME <http://apsecc.e-monsite.com/medias/files/jean-doussal-18-mars-2014-sur-les-leme.pdf>

<sup>9</sup> <http://www.museeprotestant.org/notice/le-protestantisme-dans-le-nord/>

<sup>10</sup> <http://fresques.ina.fr/memoires-de-mines/fiche-media/Mineur00229/les-mineurs-marocains-et-la-religion.html>

*familiale et relève la question de leur intégration sociale, celles de leurs femmes et la scolarité des enfants. Ils font partie de la classe défavorisée, cumulant les handicaps ».*

Omero Marongiu nous situe plus avant: « *dès la seconde génération présente sur le sol français, les modes du croire musulman amorcent un alignement sur ceux de la population majoritaire, catholique. Le signe indiscutable de la tendance générale à la baisse s'avère être la diminution de l'observance culturelle chez les enfants d'immigrés venus des différentes contrées islamiques, ainsi qu'une érosion des pratiques communautaires censées pérenniser les liens entre les membres de chaque communauté nationale ou ethnique* »<sup>11</sup>

Nous sommes ainsi devant un contexte vécu aujourd'hui par tous les cultes, mais le passé permet d'éclairer d'autres ressorts de nos pratiques culturelles, singulièrement la catho. Le Pas de Calais fut réfractaire à la Constitution civile du clergé à plus de 85% Est-ce au titre d'une foi orthodoxe mieux fondée ? Les différences entre les districts du département appellent investigations :

- 97 % dans le district de Saint-Pol ;
- 88% dans le district d'Arras;
- 82% dans le district de Saint-Omer;
- 78% dans le district de Montreuil;
- 75% dans le district de Boulogne;
- 71% dans le district de Calais.

Arrêtons-nous plus spécialement aux deux derniers, les historiens ont pu constater des paroisses plus ouvertes à la Constitution civile du clergé dans les régions plus gallicanes ou sujettes à poursuite pour jansénisme. L'évêque janséniste du diocèse, Ancien régime, de Boulogne, fut combattu avec une extrême violence par ses confrères de la province ecclésiastique : des mouvements de rejets sont fomentés dans les paroisses à la lisière de l'Artois. Philippe Moulis raconte : « *En approchant du village, l'évêque aperçoit un attroupement de femmes et d'enfants [21]. Quelle n'est pas la surprise du prélat lorsqu'en arrivant il voit une centaine de femmes et de filles « armez de pierres, de bâtons et de fourches, qui nous attendaient pour nous empêcher l'entrée de l'église et insulter à notre personne même » [22] ? L'évêque continue sa progression et tente de dialoguer avec le groupe de femmes mécontentes « espérant les pouvoir calmer en leur parlant avec douceur et avec charité ». Très vite, les reproches fusent envers le prélat et ses partisans : « Il ne nous a pas été possible d'arrêter leur furie, elles nous ont dit d'abord qu'on leur avait envoyé un curé, gueux, parpaillot, hérétique, damné et janséniste, et les ayant assuré du contraire, une d'elles nous a répondu que nous l'étions nous-mêmes »*<sup>12</sup>.

Des femmes seulement ? Non, leurs hommes sont derrière des haies, prudents, car pour eux les pouvoirs judiciaires seraient plus sévères que pour la gente féminine... La crainte des paroissiennes légitimistes est le risque de confessions et autres sacrements invalidées si leurs prêtres restent « jansénistes ». Plus prosaïquement la carte des réfractaires est marquée par les oppositions au pouvoir royal. « *Le Boulonnais et le Calaisis sont des territoires de contrebandiers où la contestation à la monarchie absolue s'exprime au XVII<sup>e</sup> siècle avec les communautés protestantes, et lors de la révolte des « Lustucrus » en 1662. Dans le premier tiers du XVIII<sup>e</sup> siècle, ces contestataires sont relayés par les jansénistes* »<sup>13</sup>.

Les histoires locales et les contextes propres à chaque district vont ainsi conditionnés les choix de la période révolutionnaire au niveau des responsables, tandis qu'au niveau des paroissiens « de base », l'efficacité des sacrements pour le pardon des péchés et l'accès à la vie éternelle est appréciée suivant que le prêtre dispensateur ne risque pas d'être désavoué.

Or approbation et désapprobation des ministres du culte vont varier tout au long de la période révolutionnaire. « *Des habitudes ancestrales étaient en effet remises en cause et surtout, on craignait*

<sup>11</sup> D'UN MONDE A L'AUTRE, OMEMO MARONGIU-PERRIA, COLLECTIVITES LOCALES ET ASSOCIATIONS CULTUELLES EN DROIT FRANÇAIS, L'EXEMPLE DE LA PRATIQUE DE L'ISLAM, Roubaix 2005

<sup>12</sup> Philippe Moulis, Les frontières de la catholicité : jansénisme et violences au XVIII<sup>e</sup> siècle dans le nord de la France, <http://www.amisdeportroyal.org/bibliotheque/?Les-frontieres-de-la-catholicite.html>

<sup>13</sup> ibidem

que le prêtre, trop éloigné, ne soit plus en mesure d'administrer le baptême, l'extrême-onction, et qu'il n'assure plus le catéchisme. L'argument le plus souvent avancé pour dénoncer ces nouveautés fut celui des difficultés pour se déplacer»<sup>14</sup>. Au niveau local, les nouvelles autorités révolutionnaires se voudront apaisantes lorsqu'un prêtre « constitutionnel » ne sera pas trouvé : « le Directoire du département expliqua dès le mois de janvier 1791, que si l'on ne trouvait pas un nouveau curé, il fallait laisser l'ancien en place : ‘ pour qu'aucun secours ne manque aux fidèles et que les fonctions pastorales ne soient pas interrompues ’ »

Contrairement à des témoignages « presque toujours catholiques », Alain Joblin fait état avant tout d'une résistance passive, d'un manque d'élan révolutionnaire, d'ailleurs « maintes fois dénoncées par les autorités départementales et nationales ». « Malgré les « Lumières », le peuple restait attaché au culte des saints protecteurs et aux pratiques religieuses ancestrales ».

Mais lorsque la politique religieuse va se radicaliser, la population va se tourner du côté des prêtres réfractaires : « une des conséquences imprévues de la politique antireligieuse de la Révolution fut de renforcer le poids et l'influence des laïcs dans une Église qui, jusque-là, avait minimisé leur rôle. Le développement des cultes clandestins eut, par ailleurs, des conséquences liturgiques et dogmatiques. Certains prêtres clandestins étaient, en effet, d'anciens religieux qui ne maîtrisaient pas obligatoirement le rituel ordinaire. On assista à un certain gauchissement de la pratique populaire. On vit, ainsi, des mariages se dérouler le vendredi (jour autrefois interdit), car un prêtre réfractaire était de passage, ce jour-là, dans les parages. On cacha le Saint-Sacrement dans des granges, des cuisines et même des chambres à coucher alors qu'auparavant on l'approchait avec dévotion en se signant et en s'agenouillant ».

Alain Joblin conclut : « Cet attachement à la tradition ne se fit pas, cependant, sans qu'il y ait quelques déformations dogmatiques et doctrinales. Cet attachement va surtout s'accompagner et se nourrir d'une résurgence de vieilles croyances quasi magiques. Ces croyances, la Réforme catholique issue du concile de Trente avait cherché, sinon à les extirper, du moins à en contrôler étroitement l'expression. Or, et ce n'est pas le moindre des paradoxes, la Révolution française qui cherchait à faire naître un Homme nouveau, permit indirectement le retour en force du « merveilleux » dans le domaine du religieux »

Le retour « en force » du religieux tout au long du XIX<sup>ème</sup> sera plus apparent que réel, ainsi que nos travaux pratiques ultérieurs le montreront. Peut-on croire et penser que le « magique » et le « merveilleux » peuvent aujourd'hui renouveler la vie spirituelle d'un diocèse ? Yves Marie Hilaire décrit « la crise de civilisation des années 1968-1975 » comme « un refus des rites qui semblent imposés, par un réaménagement des églises au détriment des dévotions populaires aux saints intercesseurs, par le déclin du sens du péché, par la surévaluation de l'engagement politique et syndical préféré à l'évangélisation proprement dite ». A cette période une autre a succédé qui se voulait restauratrice, un peu comme après la Révolution française. Or pour les années 80 et 90, l'universitaire constate « le déclin de la pratique des quatre temps de l'existence », tandis que « la restructuration entreprise par la grande majorité des diocèses produit un choc dans la « France profonde » atteinte dans son identité communale par la disparition fréquente de la paroisse »<sup>15</sup>.

Comment, les « agents pastoraux » du diocèse choisi pour cette étude, affrontent les défis constatés dans ces trois premières sections, à savoir la pénurie durable de « vocations consacrées », la forte diminution de l'identité catho dans un univers religieux désormais très diversifié, la perte des services paroissiaux concrétisés par les églises fermées et laissées à l'abandon.

## 4 « Regard en marche » !

Le diocèse est à l'origine de l'expression bien avant qu'elle ne devienne un slogan politique : « *Regard en Marche*, [immatriculée le 1<sup>er</sup> avril 1995], c'est 50 éditions locales, sur le diocèse, 45 000 abonnés, 300 rédacteurs et 3000 diffuseurs : une chance pour la mission ». Avec les diocèses de Lille et de Cambrai, les réalités ont été approfondies et des solutions proposées, dans le cadre d'un « concile provincial », ce sera

<sup>14</sup> Joblin Alain. Religion populaire et Révolution française dans le Nord-Ouest de la France (1789-1799). In: Annales historiques de la Révolution française, n°316, 1999. pp. 271-299

<sup>15</sup> <https://www.cairn.info/revue-du-nord-2001-2-page-423.htm>

l'objet de cette quatrième section, pour répondre à l'interrogation : « Pas de Calais, Église en bout de course ? ».

	1ère vague		2ème vague		3ème vague		Total "Réponses"	
	I	C	I	C	I	C	I	C
Curé, prêtre, prêtre aîné, séminariste	27	6	18	16	22	6	67	28
Diacre, animateur en pastorale, religieux(se), laïc engagé dans la vie de votre paroisse	91	36	182	156	110	93	383	285
Attaché à une paroisse	112	25	243	99	1221	83	1576	207
<b>Catégorie "paroissiens"</b>	<b>230</b>	<b>67</b>	<b>443</b>	<b>271</b>	<b>1353</b>	<b>182</b>	<b>2026</b>	<b>520</b>
Moins de 25 ans	17	5	49	20	44	39	110	64
Jeunes parents	36	8	73	22	99	11	208	41
Baptisé sans lien régulier avec une paroisse	46	3	93	7	59	7	198	17
Aucune catégorie	21	7	52	26	23	7	96	40
<b>Catégorie "occasionnels"</b>	<b>120</b>	<b>23</b>	<b>267</b>	<b>75</b>	<b>225</b>	<b>64</b>	<b>612</b>	<b>162</b>
Membre d'un mouvement chrétien	42	35	81	219	59	167	182	421
Membre d'une communauté nouvelle ou d'un groupe de prière	27	7	39	39	14	22	80	68
<b>Catégorie "Groupements"</b>	<b>69</b>	<b>42</b>	<b>120</b>	<b>258</b>	<b>73</b>	<b>189</b>	<b>262</b>	<b>489</b>
<b>Total des réponses</b>	<b>419</b>	<b>132</b>	<b>830</b>	<b>604</b>	<b>1651</b>	<b>435</b>	<b>2900</b>	<b>1171</b>
		Lille		Arras		Cambrai		Total/La
Population en milliers		1611		1500		992		4103
Clochers avant regroupement		397		1043		459		1899
Nombre de prêtres diocésains		350		206		147		703
Nombre de diacres		74		51		46		171

Du point de vue de la « consultation », 2900 réponses individuelles, 1171 réponses de groupes pour plus de quatre millions d'habitants et quelques 1900 « clochers ». En regardant plus avant, la très grande majorité des réponses viennent des personnes impliquées dans la vie de leur Église... **Un petit peuple au regard du nombre d'habitants** et qui traduit en soi la place du catholicisme aujourd'hui, des répondants potentiels qu'il a fallu relancer plusieurs fois si l'on se réfère aux trois vagues de la consultation.

Les équipes en charge des trois dépouillements ont le souci de positiver : « *Ce travail nous a procuré beaucoup de joie ; nous aimerions réussir à vous partager l'admiration et l'émotion que nous avons ressenties.* » « *Cette consultation fut en tous cas une magnifique expérience, qui continue de porter ses fruits, et qui montre aussi que lorsque l'on donne la parole, des personnes s'impliquent et nous en remercient !* »

La consultation ayant fait l'objet de débats, des décisions sont prises par les évêques de la province de Lille (...) POUR L'AVENIR DE NOS PAROISSES », avec concrètement six « innovations » :

- *Au niveau diocésain ou provincial, encourager la constitution d'équipes missionnaires, composées de prêtres, diacres, fidèles laïcs ou consacrés, qui peuvent être envoyées vers des paroisses ou des périphéries, pour des missions temporaires*
- *quand parler d'une communauté de proximité ? (...) La paroisse est invitée à reconnaître et soutenir ceux qui ont le don de "fédérateur" et d' "animateur de la Parole".*
- *un ministère de "médiateur" confié par l'évêque. Dans des cas de conflit, l'autorité veillera à désigner des personnes en vue d'assurer une médiation.*
- *les nominations des prêtres : Dans la mesure des besoins pastoraux, des disponibilités et des charismes des prêtres, on privilégiera la nomination en équipe à l'échelle d'un doyenné selon le canon 517 §121.*

- la répartition des missions entre les membres de l'Équipe d'animation paroissiale (EAP) Il est important que toute l'Équipe d'animation paroissiale (EAP) porte l'ensemble de la responsabilité pastorale avec le curé ou le modérateur. Mais il convient, dans la mesure du possible, de confier à chaque membre un domaine plus particulier, dans le cadre du projet pastoral et sans en faire une exclusivité.
- un ministère de "coordinateur paroissial", confié par l'évêque Le Concile provincial demande, là où il est possible et pertinent de le faire, que soit désigné un coordinateur paroissial, homme ou femme.

Comment résumer? Les « vocations consacrées » ne peuvent plus faire face, place à des agents pastoraux diversifiés. Le ministre ordonné « prêtre, prophète et roi » doit pouvoir travailler avec des laïcs (femmes et hommes) qui peuvent devenir « fédérateurs », et « animateurs de la Parole » (en majuscule) et donc être dans la pratique « roi » ou « prophète ». Mais chut, il ne faut pas le dire de façon aussi directe : le prêtre reste toujours « modérateur »<sup>16</sup>. Des offices<sup>17</sup> sont mis en place donnant à leur titulaire prêtre, diacre ou laïc autonomie et responsabilité dans le cadre d'équipes diversifiées. Au demeurant quelle révolution tranquille, d'une structure autrefois concentrée dans la personne du prêtre !

Par doyenné classé en nombre croissant d'habitants	Sept vallées-Ternois	Berk-Montreuil	Pays de la Lys	Morinie	Hénin Carvin	Calaisais	Boulonnais	Artois	Lens Lievin	Béthune Bruay	Pas de Calais
Superficie	1348	626	450	498	128	684	648	1643	213	433	6 671
Population	<b>78 581</b>	<b>78 650</b>	<b>81 070</b>	<b>90 793</b>	<b>152 538</b>	<b>162 867</b>	<b>163 216</b>	<b>215 423</b>	<b>226 457</b>	<b>233 538</b>	<b>1 483 133</b>
Densité	58	125	180	182	1192	238	252	131	1063	539	
Clochers	210	74	73	67	33	81	93	270	48	75	1 024
paroisses	<b>9</b>	<b>7</b>	<b>10</b>	<b>5</b>	<b>4</b>	<b>10</b>	<b>12</b>	<b>18</b>	<b>7</b>	<b>11</b>	<b>93</b>
prêtres	10	9	7	9	5	9	19	18	8	15	109
dt étrangers	1	1	2		2			6	2	2	16
diacres	1	3	3	4	2	3	8	8	8	6	46
ALP	9	9	11	11	3	14	13	18	13	11	112
Ag. Pastoraux	<b>16</b>	<b>17</b>	<b>20</b>	<b>21</b>	<b>9</b>	<b>25</b>	<b>32</b>	<b>42</b>	<b>27</b>	<b>28</b>	<b>237</b>
Habitant/Paroisse	8 731	11 236	8 107	18 159	38 135	16 287	13 601	11 968	32 351	21 231	15 948
Habitant/Agents pastoraux	4 911	4 626	4 054	4 323	16 949	6 515	5 101	5 129	8 387	8 341	6 258

Le maillage territorial devrait ainsi pouvoir être maintenu. Certes les prêtres seront au niveau des dix doyennés (la pénurie étant durable), mais les 93 paroisses demeurent grâce (on l'espère) aux coordinateurs paroissiaux, aux équipes d'animations paroissiales et aux animateurs laïcs en pastoral. La structuration paroissiale autour de la personne du prêtre est remplacée par une restructuration où prêtre, diacre et laïc portent ensemble la « charge pastorale ». Église en bout de course, Église maintenue, Église appelée à repartir ?

Les données de 2014 reportées sur le tableau ci-dessus, montrent les défis à relever par les laïcs, car sur eux les responsabilités sont reportées. Les 109 prêtres seront 60 en 2018, 50 dans un avenir très proche soit donc 50 postes qui ne sont pas remplaçables compte tenu de la présidence eucharistique. Diacres et laïcs ne sont pas à plein temps, les membres des équipes pastorales sont bénévoles pour des territoires très vastes ou très denses. Les difficultés prévisibles ne sont pas débattues, au risque de surgir très vite : détaillons.

<sup>16</sup> L'origine canonique reprend un mot latin appliqué aux empereurs : celui qui dirige, gouverne... L'acception latine du mot n'est pas la française... Le mot fut choisi d'abord à la place de « supérieur » de communauté religieuse pour mieux marquer à la fois la caractéristique de leur charge comme décision à prendre en conscience mais aussi comme respect des statuts et obligation du travail communautaire. Il fut étendu ensuite à cette possibilité où les prêtres travailleraient en équipe (canon 517) mais où l'un d'eux « dirigerait l'activité commune et en répondrait devant l'évêque »

<sup>17</sup> Au sens de la tradition canonique, le titulaire d'un office jouit d'un certain nombre de droits face aux hiérarchies ecclésiastiques



Eucharistie comme introduction au synode, eucharistie pendant le synode, eucharistie pour la clôture du synode, eucharistie pour relayer dans chaque paroisse, puis chaque clocher, les fruits du synode. Sacrements (sauf exceptions) et messes requièrent le ministère presbytéral. Notre propos est volontairement caricatural, mais il tend à souligner cette donnée si présente dans la culture catho que le quotidien des équipes pastorales et des différents acteurs « laïcs » doit résoudre ainsi que je le constate dans ma propre paroisse. Très bien de dire qu'ils auront à accueillir, à rassembler, à mettre en communion, à faire prier etc. Mais encore longtemps, pour l'action première ou ultime sollicitée par les catholiques, ils devront sans cesse se mettre à la recherche du prêtre disponible, de plus en plus éloigné, de plus en plus distant. Le « magique et le merveilleux » reste une donnée importante de l'univers catho jusqu'à être incontournable.

Le synode accorde une place très importante aux actions de formation... mais pour quel contenu au regard des défis que notre culture religieuse doit résoudre. Dans le diocèse d'Arras comme ailleurs, les « parcours Alpha » ont la cote. Il y est distribué une petite brochure de Nicky GUMBEL intitulé « pourquoi Jésus ? », il y est dit et répété que le « christianisme est vrai ». De jeunes prêtres d'aujourd'hui ont une fâcheuse tendance à reprendre des formules, vrai parce que vrai, et parce que Rome a tranché! Or « *Consultés sur Alpha, plusieurs théologiens mettent en garde contre une certaine inflation sur l'Esprit-Saint, le miracle et la preuve, ou encore sur la prépondérance donnée au ministère de guérison.* »<sup>18</sup>.

Au demeurant cette pastorale codifiée dans la convivialité d'un repas comme « occasion de découvrir la foi chrétienne », s'applique à bien d'autres réunions des catholiques que l'on tente de ramener au « catéchisme romain ». Il est tabou d'y contester des affirmations bibliques ou de la Tradition catholique, en objectant les portées symboliques des textes sacrés et en resituant les dogmes dans leur contexte historique. Les paroissiens ne seraient pas en mesure de rentrer dans cette forme d'éclairage... il vaut mieux ne pas bousculer les certitudes auxquelles ils sont habitués. Les anathèmes entre catholiques n'ont plus les formes des querelles protestantes et jansénistes, évoquées plus haut. Mais il sera de moins en moins possible au « catholicisme » de continuer à affirmer des vérités religieuses comme il a pu le faire durant des siècles.

Le synode « pour l'avenir de nos paroisses » parle beaucoup de l'Église avec un grand E, mais une seule occurrence (sauf erreur) sur les « églises » bâtiment : « *Le Concile provincial demande aux paroisses de porter une attention particulière à la qualité de l'accueil des personnes et des familles, dans les permanences, les célébrations, l'aménagement des lieux, y compris les églises, et les différentes propositions pastorales* » (Article 26). Est-ce suffisant ? Alors même que la paroisse de la tradition catholique se définit par trois critères: une communauté d'habitants, un curé et une église (avec son clocher ?) et que le devenir de ces églises reste très prégnant. Un élu municipal de l'un des Seize villages du pays de Lumbres, bénévole à l'organisation d'une « Nuit des églises », le résume bien : « *Cet événement a permis à tous les villages de travailler ensemble* » [...] « *Les villageois sont très attachés à leur église, même s'ils ne pratiquent pas, insiste-t-il. Elle fait partie de leur environnement. Avec sa cloche qui sonne à midi et à l'angélus, elle reste un repère. Et il est important qu'elle reste un lieu ouvert à tous. Personnellement, je suis partisan d'y organiser des manifestations culturelles comme des concerts de musique classique ou des conférences sur l'art afin de faire vivre ce lieu.* »

Les initiatives sont nombreuses pour la rénovation des églises. Mais font-elles vraiment partie de la liste des tâches assignées aux « agents pastoraux » si l'on décline les missions confiées aux « relais paroissiaux » :

- *accueillir les personnes et leurs demandes*
- *renseigner*
- *diffuser des informations et des invitations*
- *mettre en lien avec la maison paroissiale (secrétariat paroissial, coordinateur paroissial, curé...)*
- *relayer les visites à effectuer, auprès du curé, des membres des différents services de la paroisse (catéchèse, catéchuménat, Service évangélique des malades, Secours catholique, préparation aux sacrements du baptême ou du mariage, etc.)*

<sup>18</sup> <http://www.la-croix.com/Archives/2002-01-31/Dossier-methode-d-evangelisation-Alpha- NP -2002-01-31-150513>

- *initier et préparer (avec d'autres chrétiens concernés) une visite annuelle du curé ou du prêtre référent qui lui permette de rencontrer des réalités du village ou du quartier*
- *animer une prière, parfois.*

Enfin autres données paraissant occultées, les questions financières, la gratuité ne peut suffire... le traitement des prêtres est tenu comme normal : « l'ouvrier a le droit à son salaire ». Le salariat des animateurs paroissiaux obéit à des critères plus discutés. Le bénévolat réclamé de tous les autres acteurs appellent cependant le remboursement de frais (voir une protection vieillesse)<sup>19</sup>. Les églises et salles paroissiales, la bureautique, les impératifs de chauffage, les réparations et rénovations justifient que soient mises en débat les contraintes financières.

Le Concile provincial fait un grand pas pour la reconnaissance des acteurs laïcs mais sans apporter une véritable solution à la pénurie de vocation presbytérale. Il renvoie sur les laïcs les responsabilités de la « mission » sans donner tous les moyens de réponses aux fidèles qui feront appel à eux, ni porter attention aux vérités trop facilement proclamées. Il laisse de côté les questions financières qu'une théologie des offrandes devrait éclairer. Mgr Ulrich clôt le concile par le rappel du rôle central de l'Eucharistie dominicale : « *Nous ne pouvons pas espérer progresser sur ce chemin (de paix, NDLR) sans faire l'effort d'eucharisties dominicales qui rassemblent, sans faire l'effort d'assemblées dominicales quoi qu'il arrive, ni sans faire la proposition régulière de temps forts intergénérationnels* ». Oui Monseigneur, mais quels critères permettant les incontournables présidences eucharistiques, pour que l'Eucharistie dominicale soit possible dans tous les lieux de proximité ?

...

Ce travail pratique sur les « vocations consacrées » fait état d'un déclin que l'on pressent désormais insurmontable. D'autres univers religieux ont gagné progressivement droit de cité, tandis que des dérives sectaires peuvent atteindre toutes les spiritualités (la nôtre comprise). Les traditions religieuses revendiquent une place que les lois républicaines garantissent à toutes, au nom de la liberté de conscience et de religion, y compris celle d'en être exonérée.

Pour faire face à la pénurie de prêtres, le diocèse d'Arras fait appel à des prêtres étrangers mais en nombre contenu. Le but reste celui de maintenir des agents pastoraux proches des communautés d'habitants. Les regroupements de « clochers » ont éloigné les habitants de leur curé et provoqué la fermeture de nombreuses églises. La culture catholique étant profondément dépendante de la liturgie eucharistique, les agents pastoraux (animateurs laïcs en pastoral, coordinateurs paroissiaux, membres des équipes paroissiales) mis en place pour palier à la pénurie de prêtres, sont et seront constamment à la recherche de ces derniers « pour faire Église ». Il y a là un « non dit » entre les différentes missions voulues pour eux et la demande des « catholiques » venant les solliciter. Sous un autre angle les contenus de foi que la hiérarchie rassemble dans son « catéchisme », appelleraient une meilleure attention au symbolisme des textes tenus pour sacré et à l'histoire des « dogmes ». La dimension financière inhérente à tout corps social semble également faire partie des questions occultées par le synode rassemblant les forces vives des diocèses de Lille, Arras et Cambrai.

Ces recherches sur un diocèse qui n'était pas le mien ont été passionnantes et difficiles. Passionnantes par les découvertes d'acteurs pleins de bonne volonté, et d'institutions solides comme celles consacrées aux animateurs paroissiaux, à la formation continue ou encore à la revue diocésaine alimentée par tant et tant de correspondants venant de toutes les parties du diocèse. Difficiles par l'importance des investigations qu'il aurait fallu mener pour ne pas décourager toutes celles et tous ceux qui, malgré tout (?), continuent à œuvrer, pour que le Pas de Calais ne soit pas une Église en bout de course : une Église vivante par les pèlerinages et les fêtes locales, une Église en pointe s'agissant des migrants. Impossible de tout dire... ce sont les innovations découvertes dans les actes du Concile provincial qui, après le mémoire de Bénédicte Jacquemont, m'ont donné le sentiment que des lignes « vocationnelles » pouvaient bouger, cependant avec des non-dits et des « vérités » qu'il faudra bien éclaircir.

Jean Doussal, septembre 2017

<sup>19</sup> Cf. notre article sur les LEME référencé plus haut